

## **Conférence de presse de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance**

Tarbes, le 16 novembre 2016, Michel PÉLIEU, Président du Département des Hautes-Pyrénées et Béatrice LAGARDE, Préfète des Hautes-Pyrénées, en présence du Président du Tribunal de Grande Instance de Tarbes Manuel DELMAS-GOYON, de la Vice-présidente du Département en charge des Solidarités sociales, de l'action territoriale et de la santé Josette BOURDEU, et de la Présidente de la Commission Solidarités sociales Joëlle ABADIE, ont présenté à l'ensemble des partenaires institutionnels et à la Presse le lancement de l'ODPE des Hautes-Pyrénées.

### **Qu'est-ce que l'ODPE : une instance partenariale**

La loi n°2007-293 du 5 mars 2007 rénovant la protection de l'enfance impose la création d'un Observatoire départemental de la protection l'enfance (ODPE).

En tant que chef de file de la protection de l'enfance, le Président du Département a pour responsabilité de piloter l'ODPE, qui est une instance partenariale regroupant toutes les institutions intéressées par la protection de l'enfance. Il comprend notamment, les services du Conseil Départemental, de l'autorité judiciaire et des autres services de l'Etat ainsi que des autres acteurs qui participent ou apportent leur concours à la protection de l'enfance (hôpitaux, associations, etc.)

### **Construire une démarche d'observation, cohérente, utile à la fois pour les élus et les professionnels.**

La finalité recherchée est une intervention plus adaptée en direction des familles et des enfants en s'efforçant de développer une démarche de prévention. Cette démarche permet l'apport de connaissances nouvelles et un processus de co-construction avec tous les acteurs.

L'ODPE des Hautes-Pyrénées a été créé pour inscrire le Département dans la dynamique de la feuille de route 2015-2017 dédiée à la Protection de l'Enfance précisé seulement par le décret de loi du 29 septembre 2016.

Ce mercredi 16 novembre 2016, les 40 acteurs devant initier l'OCDE s'étaient réunis au Conseil Départemental à l'initiative de Michel PÉLIEU, Président du Conseil Départemental de Madame Béatrice LAGARDE, Préfète des Hautes-Pyrénées, afin de formaliser leur engagement au sein du nouvel observatoire. Les premiers protocoles d'engagement de ces institutions ont été signés à cette occasion.

### **Les missions de l'ODPE sont définies à l'article L 226-3 du Code de l'action sociale et des familles :**

- recueillir, examiner et analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le département, au regard notamment des informations anonymes transmises dans les conditions prévues à l'article L226-3. Ces données sont ensuite adressées par chaque département à l'Observatoire national de l'enfance en danger,
- être informé de toute évaluation des services et établissements intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance et assurée en application de l'article L312-8,

- suivre la mise en œuvre du schéma départemental prévu à l'article L312-5 en tant qu'il concerne les établissements et services mentionnés aux articles 1° et 4° du I de l'article 312-1 et de formuler des avis,
- formuler des propositions et avis sur la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance dans le département.

### Organisation et fonctionnement

La présidence : elle est assurée par le Président du Département, chargé de définir la politique de mise en œuvre de l'ODPE.

La conférence annuelle : Elle est composée de tous les membres de l'Observatoire.

Un comité technique, avec pour fonction :

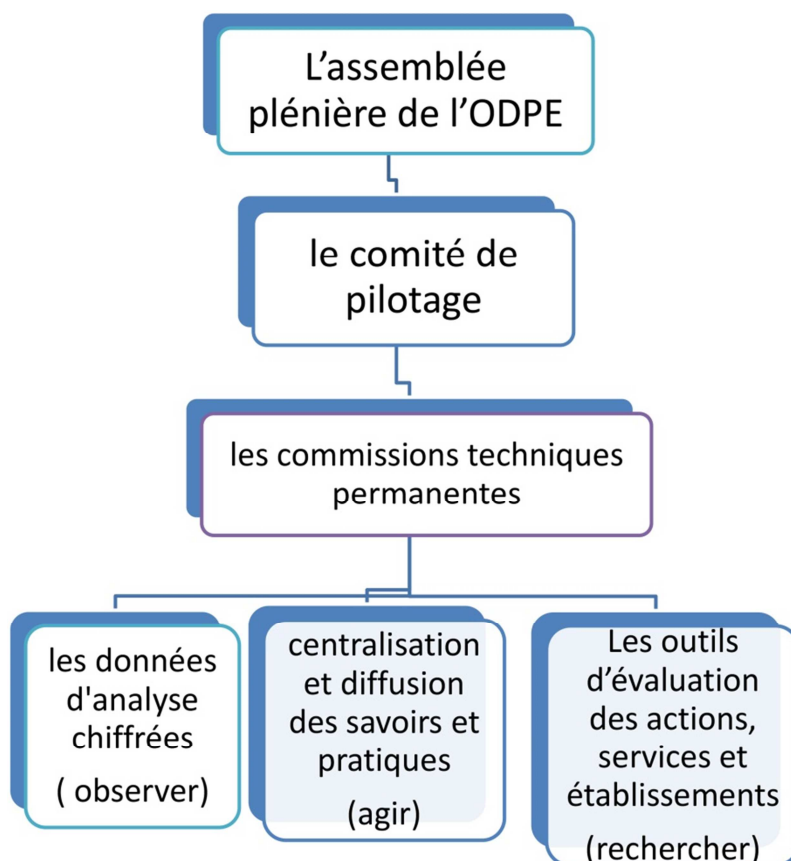
- de définir les axes de travail pour l'année,
- d'organiser la conférence annuelle,
- de suggérer des thèmes pour les colloques et les séminaires,
- de décider de mettre en place des études en fonction des besoins qui auront été repérés,
- d'émettre des avis et des recommandations qui seront apportés au groupe de suivi du schéma.

Les groupes permanents, 3 groupes permanents sur les thèmes suivants :

- « Observer » analyse des données relatives à la protection de l'enfance ;
- « Rechercher » procède à la veille documentaire, veille réglementaire, s'inspire des théories, études ;
- « Agir » fait la jonction entre l'observation et les pratiques.

L'ODPE permet de mieux faire comprendre aux décideurs locaux les enjeux de la politique de protection de l'enfance et contribue à la faire évoluer, en favorisant la collaboration et l'articulation de l'ensemble des acteurs.

Les structures mobilisées seront destinataires du Protocole d'engagement par courrier, ils peuvent rejoindre l'ODPE en signant le Protocole.



## Représentants et structures des membres de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance

Monsieur le Président du Conseil Départemental	Monsieur Michel PELIEU
Madame la Vice-Présidente en charge des Solidarités Sociales, de l'Action Territoriale et de la Santé	Madame Josette BOURDEU
Madame la Présidente de la première Commission en charge des Solidarités Sociales	Madame Joëlle ABADIE
Madame la Vice-Présidente en charge des Politiques de la Ville, de l'Insertion et du Logement	Madame Virginie SIANI-WEMBOU
Madame la Préfète des Hautes Pyrénées	Madame Béatrice LAGARDE
Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance	Monsieur Manuel DELMAS GOYON
Monsieur le Procureur du Tribunal de Grande Instance	Monsieur Eric SERFASS
Madame la Juge des enfants du Tribunal de Grande Instance	Madame Véronique FONTAN-BUISSON
Madame la Directrice Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	Madame Corinne POUIT
Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale	Monsieur Hervé COSNARD
Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.)	Monsieur Daniel CHARDENOUX
Monsieur le Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.)	Monsieur Thierry MAUHOURAT-CAZABIEILLE
Madame la Directrice de la Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P.)	Madame Catherine FAMOSE
Monsieur le Directeur Territorial de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.)	Monsieur Jean-Michel BLAY
Monsieur le Directeur des Hôpitaux de Lannemezan	Monsieur Gérard GRIMAL
Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Bigorre	Monsieur Christophe BOURIAT
Madame le Défenseur des Droits	Madame Anne-Elisabeth LUCAS
Madame la Présidente de l'Association des Maires	Madame Viviane ARTIGALAS
Monsieur le Président de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (A.D.S.E.A.)	Monsieur Jean Pierre CAILLE

Monsieur le Président de l'Association de Prévention Spécialisée (A.P.S. 65)	Monsieur Bernard LE BAYON
Monsieur le Président de l'Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire (A.N.R.A.S.)	Monsieur Pierre MARTIN
Monsieur le Président de l'Association Père le Bideau (A.B.L.P.)	Monsieur Jean Marie LAURENT
Madame la Présidente d'A.L.P.A.J.E.	Madame Viviane AUGÉ
Madame la Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F.)	Madame Monique DUPUY
Monsieur le Président de l'Association d'Entraide Départementale des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (I.R.I.S.)	Monsieur Patrick BERDAL
Madame la Présidente de la fédération des C.C.A.S.	Madame Andrée DOUBRERE
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique	Monsieur Laurent COINDREAU
Monsieur le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie Départemental	Monsieur le Lieutenant-Colonel ÉTIENNE
Monsieur le Colonel Commandant le Service Départemental d'Incendie et de Secours	Monsieur le Colonel Patrick HEYRAUD
Monsieur le Président de l'ordre des Médecins	Docteur Christian ROBERT
Monsieur le Président de l'ordre des avocats	Maître Rejane CHAUMONT
Monsieur le Président de l'Institut Universitaire Technologique de TARBES	Monsieur Antoine NUNES
Madame la Présidente de l'Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales	Madame Evelyne LUCOTTE-ROUGIER
Madame la Présidente de l'Association Agir-Soigner-Eduquer-Insérer	Madame Nadine BARBOTTIN
Association des Hautes Pyrénées d'Aide aux Victimes et de médiation pénale	Madame Claire PIOUX
Madame la Directrice Générale des Services du Département	Madame Chantal BAYET
Madame la Directrice Générale Adjointe de la Direction de la Solidarité Départementale	Madame Nathalie ASSIBAT
Madame la Directrice Générale Adjointe de la Direction de l'Éducation et des Bâtiments	Madame Rozenn GUYOT
Monsieur le Directeur Général Adjoint de la Direction du Développement Local	Monsieur Sébastien PIVIDAL
Monsieur le Directeur de la M.D.P.H.	Monsieur Frédéric BOUSQUET

Madame la Directrice de la Maison Enfance et Famille	Madame Marguerite DOMINGUES
par ailleurs sont invités	Madame ANDURAND directrice enfance famille
	Madame VERGEZ directrice territoires
	Madame COLIN CASSAGNET chef de service ASE
	Monsieur le docteur AUGOYARD chef de service PMI

### Contact presse

---

Pierre GARROT, Chargé de communication

05 62 56 77 43 / 06 83 59 80 57 / pierre.garrot@ha-py.fr